

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 25 février 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de conseillers votants :	24

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Sébastien VOYARD, Nadine LEROYER, Sylvie JACOB, François LEBON Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, Michel CHOLLET, Maguy TENNEGUIN ROINÉ, Nicole LOIRE MOREAU, Lucien LORIEUX, Loïc VASSEUR.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadège COUSSEAU donne pouvoir à Mme Catherine TENDRON
M. Frédéric CLÉMENT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste THOUET
Mme Cécile PICHOT donne pouvoir à M. Benoît BARANGER
M. Francis SIREAU donne pouvoir à M. Gilles PELLÉ

Absents :

M. Pascal PINARD, M. Dominique ALLAIRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle VEILLE est désignée pour remplir cette fonction.

D2026_036 FINANCES - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

EXPOSÉ DES MOTIFS

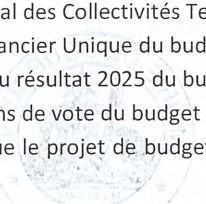
Monsieur Jackie FORASTIER rappelle qu'en 2017, la commune a mis en vente dix terrains à bâtir en accession sociale à la propriété. Les ventes étant potentiellement assujetties à la TVA, il a été nécessaire d'inscrire les écritures budgétaires dans un budget annexe spécifique.

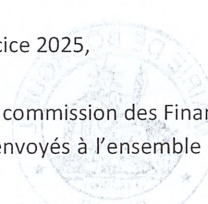
A ce jour, il reste 3 terrains à vendre situés à la Mailletterie. Si ces trois terrains se vendent en 2026, ce budget sera clôturé dans le courant de l'année avec une reprise du résultat sur le budget de la commune.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissements » pour l'exercice 2025,

VU l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « Lotissements », 

VU les propositions de vote du budget annexe « Lotissements » présentées à la commission des Finances le 18 février 2026, 
CONSIDERANT que le projet de budget et le rapport de présentation ont été envoyés à l'ensemble du conseil municipal le 18 février 2026,

CONSIDERANT que le délai de la transmission des documents budgétaires a bien été respecté,

CONSIDERANT que le budget annexe « Lotissements » pour l'année 2026 présente un suréquilibre en section d'investissement de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitre	Libellés	Budgétisé
65	Autres charges de gestion courante	5.00 €	70	Produits des services	41 666.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €	75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
023	Virement à la section d'investissement	198 165.13 €	042	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €
			Résultat de fonctionnement 2025 reporté-002		156 499.13 €

TOTAL DES DEPENSES	349 141.71 €	TOTAL DES RECETTES	349 141.71 €
---------------------------	---------------------	---------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitres	Libellés	Budgétisé
040	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €	040	Opérations d'ordre entre sections	150 971.58 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	198 165.13 €
Résultat d'investissement reporté 2025- 001		150 971.58 €			

TOTAL DES DEPENSES	301 943.16 €	TOTAL DES RECETTES	349 136.71 €
---------------------------	---------------------	---------------------------	---------------------

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme ROINÉ), à l'unanimité :

☐ **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Lotissements » pour l'année 2026, qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement, un montant en équilibre de : 349 141.71 €
 - En section d'investissement, un montant de dépenses de : 301 943.16 €
 - En section d'investissement, un montant de recettes de : 349 136.71 €
- Soit un suréquilibre d'investissement de : 47 193.55 €

☐ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

- BP budget annexe « Lotissements » 2026
- BP budget annexe « Lotissements » 2026 – Rapport de présentation

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

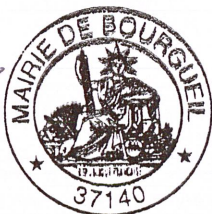
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance le 3 mars 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

La secrétaire de séance
Emmanuelle VEILLE

Le Maire,
Benoît BARANGER

